

Procès-verbal

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juillet 2024 à la salle des archers de St Loup

Président de séance : Emmanuel Delourmel.

<u>Secrétaire de séance</u> : Eliane Cornu.

Assisté des membres du bureau : Linda Bourvic trésorière, Marcel Bouvier, Arnaud Chalmel, Sandy Boulet-Bacro.

Présents: 39 personnes.

<u>Pouvoirs</u>: 7 pouvoirs dont 1 incomplet.

Excusés: 4 personnes.

Début de séance : 20h30

<u>Ordre du jour:</u> Bilan sportif, Bilan financier, Présentation des modifications du règlement intérieur puis validation, Questions diverses.

Les personnes présentes à cette assemblée générale ordinaire ont signé la feuille de présence (en annexe 1 du présent procès-verbal.).

Les personnes représentées à cette assemblée générale ordinaire ont remis une délégation de pouvoir de vote (en annexe 2 du présent procès-verbal).

L'assemblée générale ordinaire sera animée par M. Delourmel Emmanuel en qualité de président de séance, Mme Cornu Eliane en qualité de secrétaire de séance, Mme Bourvic Linda en qualité de trésorière, et de Mme Boulet-Bacro Sandy, M Bouvier Marcel, M. Chalmel Arnaud en qualité de membres.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Bilan sportif, Bilan financier, Présentation des modifications du règlement intérieur puis validation, Questions diverses.

En amont de cette assemblée générale ordinaire le règlement intérieur a été envoyé par mail et mis en ligne sur le site des archers pour prise de connaissance. En réponse au questionnement de quelques adhérents sur les modifications apportées (annexe 3), un résumé a été adressé par mail. L'entièreté du règlement intérieur a été corrigée sur la forme, la grammaire, l'orthographe et la ponctuation. Des coquilles pouvant cependant subsister. Les modifications majeures ont été détaillées.

L'ensemble de la présentation sera mis en ligne sur le site des archers après actualisation suivant le déroulé de l'AGO (support en annexe 4 du présent procès-verbal).

Concernant le bilan financier, les personnes présentes ou représentées ont voté. Le bilan financier est voté à la majorité.

Concernant les modifications du règlement intérieur, les personnes présentes ou représentées ont voté. Le règlement intérieur est voté à la majorité.

Fin de séance : 22h00

Signature du président Signature de la secrétaire Signature de la trésorière

Delourmel Emmanuel Cornu Eliane Bourvic Linda



Association : Archers de St Loup Adresse : 7 impasse du Verger, 35410 Domloup

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 05 JUILLET 2024 A la SALLE DES ARCHERS

	Nom et Prénoms des membres PRESENTS OU REPRESENTES	Nom et prénoms des REPRESENTANTS	Signature
1	SOURISSE Pascal	CORNU Eliane	¿ ce
2	BOYAU Laure	HUE Alexandre	B
3	RAIMBAULT Thomas	SIMON Pierre	2
4	AMIOT Paul	SIMON Pierre	1
5	FAURE Chloé	FAURE François	
6	FAURE Clara	FAURE François	
7	LE CAM Théo	TITE Abel	Délégation incomplète
8	DUBOIS Loic		
9	NEVEUX Cyniagus		21/19m
10	Mignon Phis		A The state of the
11	Briand J-François JEANNE Netholie		
12	ZEANNE NEXINE		A
13	Here Alexandre		3
14			
15	BAILLY Parie Paie		Bly
16			
17	MAIGNAN WOAS	HAIGNAY ANTÉLIER	
18	Dural Auchey		Pilles
19	PILLON Thibaut		The same of the sa
20	Traccios Medes		
21	BOUSQUET Nund	0 0 - 0	
22		Basavet Ruriel	
23	BARONNET Romain		Smile
24	DROVIN Striphamit		Down
25	4		7
26			THOUSE THE STATE OF THE STATE O
27	Nucua Oliner		A A A
28	AMOS Nicolas		A No.
29	Deshannes Selvie M		Maria
30	Spohonger Katell		
31	DIARS GRAPIAN	BILLIKED Nathalie	18thas

Association : Archers de St Loup Adresse : 7 impasse du Verger, 35410 Domloup

	Nom et Prénoms des membres PRESENTS OU REPRESENTES	Nom et prénoms des REPRESENTANTS	Signature
32	BILLIARD Nathalie		Dilliars
33	CAPON Steve		5- Coppon,
34	FAURO François		Dosac
35	Roze Michel		(Po Do)
36	PICRSON Yannich		2
37	Presson 71-F		Total .
38	BELLENCOURT Lune		1
39	Willy BARON	A TOTAL CONTRACTOR OF STREET	Zain
40	Challel thomasul		The holy
41	Brown Hauch		3
42	Barric lende		200
43	Bulet Sander		4
44	Corns Eliane Delourmel Emmanuel		1
45	Delourmel Emmanuel		-ste
46	Delourmel Timés	Delourmel Emmanuel	1
47			4
48	2782		
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			

Total des membres présents :

La feuille d'émargement est certifiée exacte par le Président de séance et le secrétaire de séance.

A. Domlasp....., le ostat24

Signature du président de séance Delourmel Emmanuel

Signature de la secrétaire de séance Cornu Eliane



Je soussigné(e) Monsieur/Madame Sourisse Pascal , agissant en qualité de adhérent des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7							
impasse du Verger, 3541	0 Domloup, donne, par	ce document, pouvoir	a				
Monsieur / Madame voter en mon nom lors de		, en qualité de ordinaire des archers de		, pour dra le			
vendredi 5 juillet 202	24						
Fait à Servon sur Vilaine,	le <u>19/ 06 /2024</u> .						
Signature							



Je soussigné(e) Monsieur/Madar — Je des impasse du Verger, 35410 Doml	Archers de St	Loup, section tir à l	'arc et dont le siège	le social se situe 7
Monsieur / Madame HUE A voter en mon nom lors de l'asser 5 juillet 2024				, pour tiendra le
Fait à <u>Trémoven</u> , le <u>Au/s</u>	06/20211.			
Signature				



Je soussigné(e) Monsieur/Madame Thomas RAIMBAULT, agissant en qualité de membre adhérent des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à
Monsieur / Madame Pierre SIMON, en qualité de membre adhérent, pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024.
Fait à Servon sur Vilaine, le $\frac{24}{06}$ $\frac{2024}{2024}$.
Signature



Je soussigné(e) Monsieur/Madame FAURE (), agissant en qualité de des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se	situe
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à	
Monsieur / Madame FAURE FRANCOIS, en qualité de Licencie	, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra	le
Fait à Pro Sr Sede le 3506/384	
Signature	
clara	



Je soussigné(e) Monsieur/Madame FAURE Choe, agissant en qualité de des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à
Monsieur / Madame FAURT FRANÇOS , en qualité de Licarcie , pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 05/07/8084
Fait à Pire Sr Sedre, le 35/06/2024
Signature chbe



Je soussigné(e) Monsieur/Madame AMIOT Pour , agissant en qualité de membre advoirent des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7 impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à
Monsieur / Madame STMON Propo , en qualité de mombre adhorent , pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le 05 juillet 2024
Fait à <u>laval</u> , le <u>2510612024</u> .
Signature



Je soussigné(e) Monsieur/Madame, agissant en qualité de
Archer membre du club des Archers de St Loup, section tir à l'arc et dont le siège social se situe 7
impasse du Verger, 35410 Domloup, donne, par ce document, pouvoir à
Monsieur / Madame Abel TITE, en qualité de Archer membre du club, pour
voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire des archers de St Loup, qui se tiendra le
Fait à Rennes , le 28/06/2024 .
1 att a
Signature

Assemblée Générale Ordinaire 2023-2024 05 juillet 2024



Ordre du jour

Bilan saison 2023-24

- 1. Les chiffres
- 2. Les labels et certifications
- 3. Budget

Stages et formations

- 1. Stages
- 2. Formations

Compétitions

- 1. Tir en salle
- 2. TAE N
- 3. TAE I
- 4. 3D
- 5. Campagne
- 6. Beursault
- 7. Trophée des mixtes
- 8. Concours loisirs
- 9. Bilan sportif

Saison 2023-2024

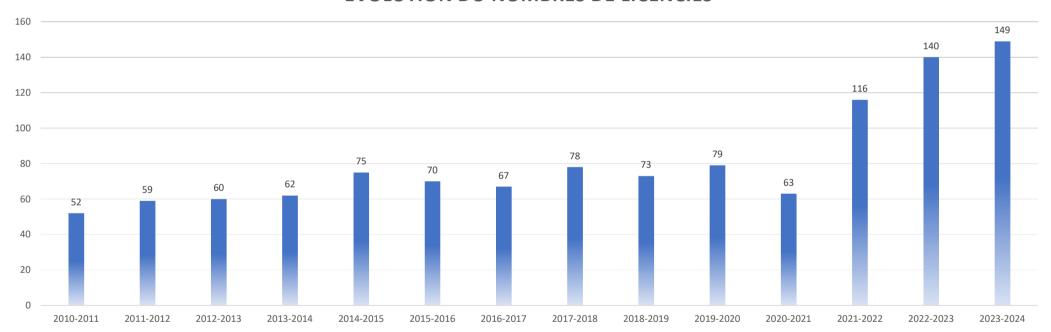
- 1. Règlement intérieur
- 2. Licences
- 3. Forum des associations
- 4. Planning des entrainements
- 5. Dates importantes

Echanges

Bilan saison 2023-2024

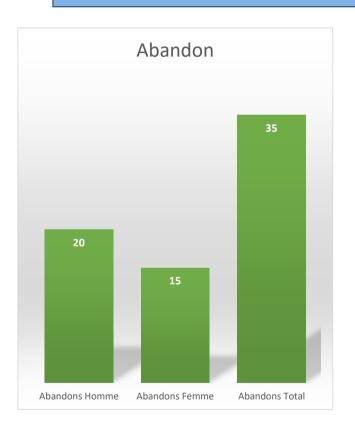


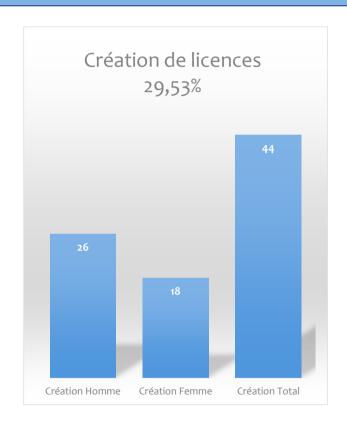
EVOLUTION DU NOMBRES DE LICENCIÉS

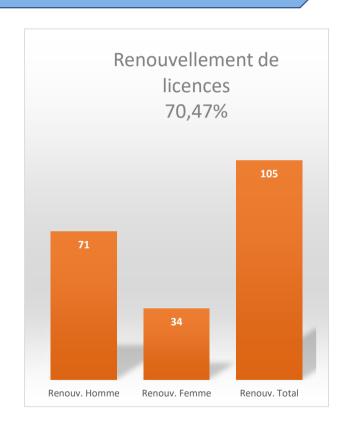


Augmentation de 9 licenciés

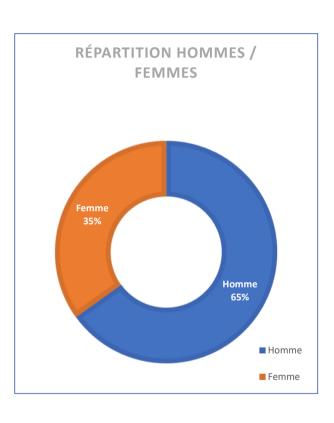


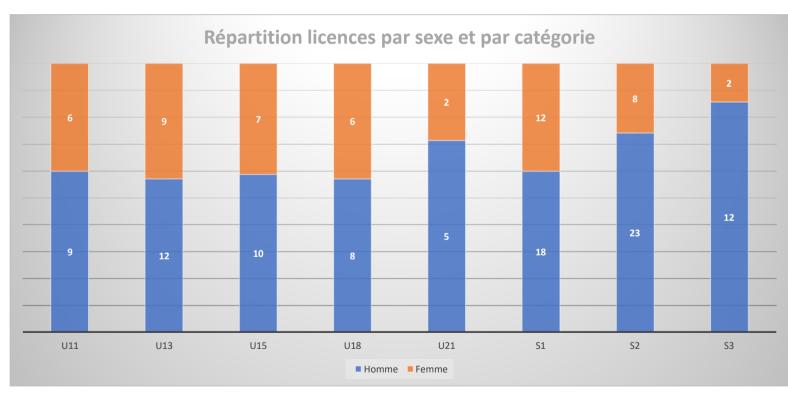






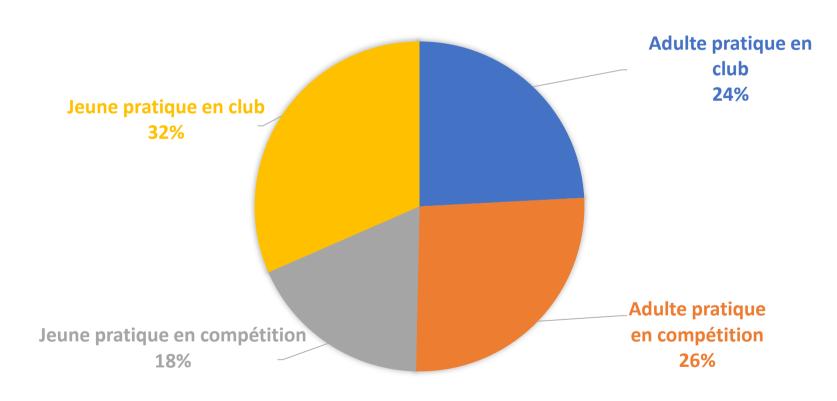








RÉPARTITION PAR TYPE DE LICENCES





2. Les Labels et Certifications



Club structuré permettant une pratique régulière en salle et en extérieur. Son taux d'encadrement adapté au nombre de licenciés permet de proposer au moins une séance par semaine encadrée par un diplômé actif pour les



débutants et une pour les archers confirmés. Il obtient des résultats sportifs au niveau régional et favorise la pratique compétitive des jeunes volontaires.

Validité 2022-2024, son renouvellement se fera en septembre

Les différentes certifications sont :

Thèmes Critères évalués sur la saison n et /ou n-1		
1. Equipements	Critères saison en cours > Pratique possible au moins 6h/semaine sur 3 jours > Salle : au moins 4 cibles et tir possible à18m > Accès à un équipement extérieur : terrain extérieur à plat au moins 4 cibles de 20 à 70m ou parcours au moins 6 cibles de 5m à 40m minimum	Choix des certifications Moins de 10 ans
2. Encadrement	Critères saison en cours Au moins 2 séances encadrées par 1 entraîneur diplômé actif : 1 séance/semaine apprentissage pour un même groupe (archers 1 ère année) + 1 séance/semaine archers confirmés (loisir ou compétition) Au moins 1 entraîneur diplômé actif jusqu'à 50 licenciés, au moins 2 de 51 à 80, au moins 3 de 81 à 100 et 4 de 101 à 150 et 5 au-delà de 150	□ Compétition□ Parcours□ Mixité
3. Sportif	Critères saison précédente Au moins 3 jeunes ayant fait 3 compétitions dans la même discipline Equipe en niveau régional TAE (donnant accès à la finale des DR) ou DR jeunes ou DR parcours ou 4 archers différents en championnat régional	 □ Animation / Découverte □ Handicap □ Citoyen
4. Accueil Jeunes	Critères saison en cours ou saison précédente Au moins 6 jeunes licenciés (Catégories P/B/M/C)	PARCHERS TO DE SAINT-LOUP

2. Les Labels et Certifications



ETARB (Ecole de Tir à l'Arc Région Bretagne) 3 critères permettent d'identifier l'éligibilité d'un club :

- 5 jeunes archers des catégories U11, U13, U15, U18 et U21 du même club doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympique (TAE I) dans la saison,
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 5 archers : **480 points** de moyenne pour les garçons et pour les filles,
- La durée de fréquentation du club : 4 archers devront obligatoirement être licenciés dans le club l'année précédente ou débuter dans celui-ci, un seul archer au maximum ne pourra être comptabilisé dans ce classement s'il ne s'agit pas du club initial l'année précédente.

Le club sera labélisé Club ETARB par la Ligue de Bretagne



SOMMAIRE

- 1. Animations comité jeunes
- 2. Compétition 28 et 29 octobre 2023
- 3. Compétitions les mercredis
- 4. Championnat régional équipe avec Acigné 10 et 11 février 2024
- 5. Challenge amicale 35
- 6. Compétition débutant 13 avril 2024
- 7. Bilan financier 2023-2024

Animations du Comité Jeunes

Le comité jeunes a réalisé cette année 3 animations. Pour préparer ces animations, ils avaient un budget de 150 € par animation

20 octobre 2023



126.65 €

Dépenses par animation :

22 décembre 2023



131.83 €

19 avril 2024



113.80 €



Concours salle 28 et 29 octobre 2023 : Bénéfice de 648,08€

Dépenses	Recettes		
Cadeaux arbitres		Inscriptions concours	814,00 €
Facture Hyper u 35-819-6-746 et facture La Foir fouille	54,01 €		
Blasons			
Utilisation divers balsons	64,30 €		
Repas + buvette		Buvette	
Pain	7,09 €	Samedi 28 octobre	88,00 €
Hyper U facture	148,01 €	Dimanche 29 octobre	139,00 €
Hyper U facture	119,51 €		
TOTAL DÉPENSES	392,92 €	TOTAL RECETTES	1 041,00 €

	Mercredi 18 octobre 2023		Mercredi 15 novembre 2023		Mercredi 6 décembre 2023	
	Dépenses		Dépenses		Dépenses	
Greffe		120,00€		104,00€		120,00€
Blasons	16,00€		17,00€		16,00€	
Cadeau arbitre	7,18€		3,59€		3,59€	
Total	23,18 €	120,00€	20,59€	104,00€	19,59€	120,00€
BILAN	96,8	32 €	83,4	11€	100,	41€

Concours salle les mercredis : Bénéfice de 280,64€



Dépenses		Recettes	
Cadeaux arbitres	287,37 €	Greffe	1 930,00 €
Blasons	188,65 €	Versement de la Ligue	300,00€
Matériel et Divers	1 412,93 €		
Repas + buvette	2 141,63 €	Buvette et restauration	1 185,00 €
TOTAL DÉPENSES	4 030,58 €	TOTAL RECETTES	3 415,00 €

Concours salle Championnat Régional avec Acigné: 10 et 11 février 2024

Prise en charge des dépenses et recettes 50% par club

Déficit de 615,58€ pour les 2 clubs soit 307,79€ par club



Concours salle

Challenge amical 35:

Recettes 560€ d'inscription

Dépenses 79,20€ de blasons

Récompenses: 200 en bon d'achats lyon archerie et divers lots (sac à dos lyon archerie,...)

Bénéfice des 6 rencontres : 280,80€

	Inscription 6 équipes	Inscription individuelle	Achats blasons
11/10/23	480	60	14,40 €
08/11/23		20	10,80 €
13/12/23			<mark>1</mark> 4,40 €
17/01/24			11,60 €
24/01/24			17,60 €
07/02/24			10,40 €
TOTAL	480	80	79,20 €

Dépenses	Recettes		
Blasons		Inscriptions concours	95,00 €
Utilisation balsons 80	17,10 €		
Repas + buvette			
Pizzas bénévoles	63,96 €		
Pot midi et soir	30,67 €	Buvette	61,00 €
TOTAL DÉPENSES	111,73€	TOTAL RECETTES	156,00 €



Bilan financier pour la saison 2023-2024:

Bénéfice de 107,16€

Le bilan financier a été adopté à la majorité.

Dépenses		Recettes			
Achats Matériel neuf et d'occasion	6 689,13 €	Vente de matériel neuf	2 280,00 €		
Matériel consommable	2 021,92 €	Divers (vente maillot-location-droit de paille-soirée paella)	1 871,00 €		
stages formation	195,00 €	Mise à disposition la salle formation	120,00€		
Inscriptions compétitions salle	1 949,00 €	Compétition salle	5 216,00 €		
		Remboursement inscriptions compétitions	1 289,00 €		
Déplacements championnats salles	1 819,28 €	Remboursement Déplacement compétitions	468,82 €		
Inscriptions compétitions extérieures	1 417,00 €	Subvention D2 (en attente)	0,00 €		
Déplacements compétitions extérieures	2 351,39 €	Communauté de commune	2 230,00 €		
Autres remboursement déplacements (formation entraineur,,,)	833,27 €	Licences	17 488,52 €		
Réception (repas compétitions, paëlla, animations)	4 874,97 €				
Abonnement sports région	99,00 €				
Assurance 2023 et 2024	149,00 €				
Part fédérale licences et FFTA	8 266,00 €				
Divers	191,22 €				
TOTAL CHARGES	30 856,18 €	TOTAL RECETTES	30 963,34 €		

Stages Formations



1. Stages

ETD (Ecole de Tir Départemental)

Cette saison, le CD35 a organisé 3 stages de 3 jours dans notre salle. 5 jeunes du club ont participé à ces stages encadrés par André Juin (Brevet d'état). Ils ont eu l'opportunité de s'entraîner au CREPS de Nantes Ces stages seront renouvelés la saison prochaine.





2. Formations

ENTRAINEUR

Ewen a obtenu son diplôme d'Entraîneur Fédéral.

AUTRES

Si des personnes sont volontaires pour suivre une formation merci de vous manifester au plus vite.





Compétitions



1. Tir en salle

- 9 médailles individuelles sur les championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne.
- 8 podiums en équipe et en double mixte sur les championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne.
- 4 Archers ont participé aux championnats de France salle.

Saison	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de Départs	142	184	174	136	199	0	249	346	311
Nombre de podiums individuels	30	39	47	39	63	0	91	113	141
Nombre de podiums équipe	11	16	23	18	21	0	28	29	25



2. TAE National (ex fédéral)

- 39 départs,
- 23 podiums individuels,
- 2 podiums en équipe,
- 10 médailles sur le championnat d'Ille et vilaine et de Bretagne.



3. TAE International (ex FITA/Tir olympique)

- 115 départs cette saison et éventuellement d'autre jusqu'au Championnat de France + 4 au championnat de France
- 60 podiums individuel
- 5 podiums équipe
- 1 participation au TNJ
- 13 médailles individuelles sur les différents championnats et 5 podiums équipe ou double mixte
- L'équipe homme classique a fini 2ème de son groupe en D2 et finit 7ème de la finale des D2, l'équipe sera toujours en Division 2 la saison prochaine.



4. Tir 3D et Nature

- 8 départs cette saison (6 3D et 2 nature)
- o podiums individuel
- Quelques concours annulés dus aux conditions climatiques et aux terrains impraticables



5. Tir campagne

- 10 départs,
- 8 podiums individuels
- championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne : 8 podiums
- L'équipe homme se classe 3ème au Championnat d'Ille et Vilaine et au Championnat de Bretagne
- 29 départs cette saison
- 22 podiums individuel
- 5 podiums sur les championnats d'Ille et Vilaine et de Bretagne



6. Tir Beursault

- Ewen, accompagné de Nicolas, a participé au championnat de France Beursault le 02/10/2023 à Montfermeil. Il s'est classé 7^{ème.}
- Pour la 1ère fois, les archers de St Loup participaient au tir au bouquet le 30 juin à Guichen. Katell, Ewen, Killian, Nicolas et Stéphane y participaient.
- Ces 5 archers participeront également au championnat régional les 06 et 07 juillet à Guichen.



7. Trophée des mixtes

2 équipes classique et 1 équipe débutante en arc classique étaient inscrites.

- L'équipe débutante composée de Muriel et François se classe 2ème
- 1 équipe classique composée de Nathalie et Nicolas se classe 12 ème et la 2 nde équipe composée de Léonie et Ewen se classe 1 ère
- Léonie et Ewen ont participé à la finale nationale, à Chènevière sur Marne, les 22 et 23 juin, ils se sont classés 25ème.



8. Concours loisirs

15 jeunes débutants et 5 adultes débutants du club ont participé aux concours débutants ainsi qu'au tournoi poussin.



9. Bilan sportif

Une nouvelle belle saison pour nos archers:

- 149 licenciés
- 2ème club de Bretagne en termes de jeunes et en nombre de licenciés
- 72 archers ont participé à minima à une compétition loisir ou officielle
- 532 participations aux différents concours
- 246 podiums toutes catégories dont 37 sur les championnats



Saison 2024-2025



- Ajout d'une page de garde,
- Ajout d'un sommaire,
- Modification de l'en-tête,
- Modification du pied de page,
- Modification de la forme,
- Modification du chapitre préambule,
- Modification du chapitre admission dans le club,
- Modification du chapitre Cotisation,
- Ajout du chapitre début de saison,
- Déplacement du paragraphe 1 et 2 du chapitre 7 dans le chapitre 1.3,
- Ajout du chapitre 2,
- Suppression du paragraphe 1 du chapitre 2 Animation technique et sportive,
- Déplacement du paragraphe 2 du chapitre 2 Animation technique et sportive dans le chapitre responsabilités,
- Modification du chapitre 3,
- Ajout du chapitre 3.1.1,
- Ajout du chapitre 3.1.2,
- Ajout du chapitre 3.2,

- Ajout du chapitre 3.3,
- Modification du chapitre 4,
- Modification du chapitre 5,
- Ajout du chapitre 5.1,
- Ajout du chapitre 5.2,
- Déplacement du paragraphe 3 du chapitre 7 dans chapitre 5.3,
- Ajout du chapitre 5.3.1,
- Ajout du chapitre 5.3.2,
- Modification du chapitre 6,
- Ajout du chapitre 6.1,
- Ajout du chapitre 6.2,
- Ajout de l'annexe 1,
- Modification de l'annexe 1,
- Modification de l'annexe 2,
- Ajout de l'annexe 3,
- Ajout de l'annexe 4,
- Ajout de l'annexe 5,
- Ajout de l'annexe 6.



3. Responsabilité

3.1 Des encadrants

3.1.1 Pour les archers mineurs

Les représentants légaux s'assureront de la présence du responsable du créneau lors qu'ils amènent l'archer mineur.

La responsabilité de l'encadrant s'appliquera durant la durée de celui-ci. L'encadrant veillera au départ du mineur accompagné du responsable désigné dans la fiche d'adhésion.

Les archers mineurs ne pourront repartir seuls que lorsqu'une décharge de responsabilité aura été signée et remise en même temps que le dossier d'adhésion.

L'encadrant sera en droit d'appeler la gendarmerie pour tout mineur non récupéré 20 minutes après la fin de séance.

3.1.2 Pour tout archer (majeur ou mineur)

L'encadrant du créneau sera en droit :

- de refuser l'accès à la salle et au pas de tir à un archer se présentant dans un état non compatible avec la pratique du tir à l'arc (comportement, tenue, ...),
- de contacter les forces de l'ordre s'il pense que l'archer peut mettre en danger sa santé ou celle des autres en prenant son véhicule.

L'encadrant devra référer l'incident aux membres du bureau.

3.2 Du club

Les membres du bureau se réservent le droit de résilier l'adhésion d'un archer :

- ne respectant pas les statuts, le règlement intérieur, les consignes de sécurité ou la charte de l'archer,
- ayant eu connaissance d'un archer présentant un comportement non compatible avec la pratique du tir à l'arc,

conformément à l'article 5 des statuts.

3.3 Des archers

En l'absence de responsable de créneau, l'entrainement d'un archer mineur est interdit en salle comme en extérieur sans la présence d'un adulte.



5. Utilisation de la salle, des locaux et du pas de tir

La salle et le terrain extérieur sont des espaces non-fumeur (article L3512.8 du code de la santé publique).

Le télétravail est interdit.

5.1 Salle

L'utilisation et l'accès à la salle est soumise à une convention établi entre le Pays de Châteaugiron Communauté (PCC), la mairie de Domloup et les archers de St Loup (annexe 3 : convention PCC, Domloup, ASL).

Toute modification (accroche murale, ...) doit faire l'objet d'une demande auprès du PCC.

A chaque fin de séance, les archers doivent ranger les cibles, s'assurer du bon ordre de la zone de tir qui vient d'être utilisée, fermer les portes, éteindre les lumières, viser le registre des présents et signaler au préposé des locaux ou du terrain d'éventuels anomalies ou problèmes liés aux lieux. En l'absence d'un responsable du bureau ou d'un encadrant, lors de l'entraînement, les archers doivent veiller à l'application de ces consignes.

5.2 Locaux

5.2.1. Bureau

L'accès au bureau est réservé aux personnes possédant une clé (conseil d'administration et vice-président), tout archer licencié souhaitant accéder au bureau devra se rapprocher d'eux.

5.2.2. Archerie

L'accès à l'archerie est réservé uniquement aux archers licenciés majeurs appartenant aux archers de St Loup et en possession d'un badge. Le code leur sera donné en même temps que le badge en début de saison sportive.

Pour les archers mineurs :

- l'utilisation du matériel est sous la responsabilité et la surveillance de l'encadrant,
- tout matériel dangereux tel que coupe-tube, chalumeau, ... est interdit.

Pour les débutants majeurs, l'autorisation d'utilisation de l'archerie est possible sous la responsabilité et la surveillance de l'encadrant.

L'accès est interdit aux droits de paille.

L'utilisation de l'espace cuisine doit rester occasionnel. Toute vaisselle empruntée doit être nettoyée, essuyée et rangée ainsi que les tables. Aucune denrée alimentaire ne doit rester dans le frigode SAINT-L

5.2.3. Local rangement

Les archers s'engagent à respecter le rangement mis en place.

La responsabilité du club ne peut être engagée en cas de perte, de détérioration anormale ou de vol de matériel personnel laissé par les archers.

5.2.4. Pas de tir

Les entrainements encadrés sont réservés aux archers désignés sur les plannings. Les droits de pailles doivent s'entrainer sur les créneaux libres.

L'accès au pas de tir se fait dans le respect des règles de sécurité. La ciblerie sur roulettes est interdite en salle afin de ne pas dégrader le sol.

Pour permettre les tirs à des distances différentes, des séparations sont mises à disposition des encadrants et des archers.

6. Matériel

6.1 Archers du club

Pendant toute la saison sportive, le club met à la disposition de tous les adhérents du matériel: blasons, arc, ...

Une caution sera demandée en début de saison pour le prêt des arcs.

Les archers utilisent leur matériel ou celui du club sous leur pleine et entière responsabilité. Aucun recours ne peut s'exécuter contre le club en cas de perte, de détérioration anormale ou de vol de matériel.

6.2 Intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs souhaitant emprunter le matériel du club durant des séances de découvertes, des stages, ... devront compléter, signer et retourner, par mail ou dans la boite aux lettres de la salle le jour de l'intervention, une convention de mise à disposition du matériel (annexe 6 : convention de mise à disposition du matériel des Archers de St. Loup).



Annexe 1: Charte de l'archer







CHARTE DE L'ARCHER

Entraînement

- > J'amène ma gourde sur chaque entrainement.
- ➤ Je viens en tenue adaptée à la pratique du sport
- > Je respecte les entraînements encadrés et m'entraine uniquement sur celui qui me concerne.
- J'arrive à l'heure à mon créneau encadré.
- > Je salue les archers déjà présents et réponds au salut des archers
- > Je n'utilise pas mon téléphone durant les séances d'entraînement.
- J'écoute et applique les conseils de mon entraîneur.
- ➤ Ie suis assidu à l'entraînement
- > J'applique les règles de sécurité sur le pas de tir et au moment d'aller chercher mes flèches
- > Je retire et range mon blason à la fin de l'entraînement.
- > Je respecte l'affichage de mon club.

Convivialité

- > Je participe au nettoyage en me référant au planning affiché.
- > Je range les outils et nettoie l'espace.
- > Je trie les déchets.
- > Je range les chaises dans le local de rangement à la fin de mon entraînement.





Annexe 2 : Consignes de Sécurité







Sécurité

collective

CONSIGNES DE SECURITE

La sécurité est l'affaire de tous



- Porter une tenue adantée en privilégiant les vêtements près du corps porter mes accessoires de protection (protège bras, palette, gants, dragonn
- > Vérifier le montage et l'état général de mon matériel (arc, branche
- Utiliser des flèches suffisamment longues.
- > Toujours diriger mon arc et ma flèche en direction de la cible.
- Jamais lâcher une corde sans flèche en pleine allonge.
- > Si ma flèche est par terre, la ramasser lorsque tout le monde a fini de
- Tirer en même temps que les autres archers.
- Marcher en allant aux cibles et ne pas courir
- Retirer les flèches en cible avant de ramasser les flèches au sol ou hors cible.
- Pour retirer mes flèches en cible, me positionner sur le côté de celle-ci.
- Lors du retrait de mes flèches, vérifier que personne ne se soit derrière.
- > Ne jamais armer un arc, avec ou sans flèches
 - o vers une autre personne.
 - o en dehors du pas de tir
- Ne jamais tirer une flèche à la verticale.
- > Mettre les archers sur une seule ligne de tir.
- > Ne jamais toucher un archer en position de tir.
- > Se tenir derrière la ligne d'attente lorsqu'on a fini de tirer sa volée
- > Attendre le signal pour aller aux cibles, l'encadrant ou le dernier archer en cible crie "Flèche"
- En cas de danger immédiat dans la zone de tir, crier "halte au tir".



- > Poser la poupée inférieure de son arc sur son pied.
- Enlever une flèche en cible, sans la tordre et en tenant le blason.



Annexe 6 : Convention de mise à disposition du matériel des archers de St Loup



Salle des Archers / Convention de mise à disposition

Salle des Archers de Domloup Convention de mise à disposition

Les modifications du règlement intérieur ont été adoptées à la majorité.





2. La licence

- A la rentrée seul les dossiers complets seront acceptés, et seront à retourner au plus tard le 30 septembre.
- Pour les jeunes l'achat du kit devient obligatoire en même temps que la prise de la licence.
- Nous avons décidé de ne pas augmenter le prix des licences

Catégorie	Coût saison prochaine com-com	Coût saison prochaine hors com-com			
Poussins	100€	115€			
Jeunes	115€	130€			
Adultes loisir	120€	135€			
Adultes compétitions	140€	155€			
Découverte	30€	45€			
Droit de paille	En attente information du PCC				



3. Forum des associations

Nous serons présents sur les différents forums des associations :

- le 31 août :
 - Domloup (09h-13h) avec portes ouvertes à la salle (11h-16h),
- le 7 septembre :
 - Piré-Sur-Seiche (10h 15h),
 - Servon sur Vilaine (09h-12h30),
 - Chateaugiron (14h-18h).

Comme chaque année, nous aurons besoin de bénévoles pour tous ces forums.



4. Planning des entraînements

Planning Salle des Archers saison 2024-2025

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEU	DI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Horaires
7 00 30 8 00 30	avec Badge		Entrainement Libre avec Badge	Entrainement Libre avec Badge		Entrainement Libre avec Badge	Entrainement Libre avec Badge	Entrainement Libre avec Badge	00 7 30 00 8
9 00 30							2ème année U11 (poussins) / U13 (benjamins) Nicolas / Linda		00 g
10 00 30 11 00 30							Débutants U11 (poussins) Nicolas / Linda		00 30 00 30 11
12 00 30							Entrainement Libre avec Badge		00 30 00
13 00 30 14 00 30									30 13 00 14 30
30 00 30									30 00 30 15
16 00									30 16
17 00 30 18 00 30			3ème année U11 (poussins) / U13 (benjamins) Loic						00 17 30 18
00		<u> </u>	Jeunes compétitions Manu	Cours encadrés Arcs Nus/Barrebow Loïc	Perfectionnement jeunes et adultes Alexandre et Thibaut	Débutants Jeunes +10 ans Éwen			30
30	Débutants Adultes Loic / Sandy								30 19
20 00 30	Entrainement <mark>Lib</mark> re	Adultes 2è/3è année Olivier ement Libre >3è année selon disponibilité*	Olivier Entrainement Libre	Adultes Olivier	Separation and a separation of the separation of	Jeunes compétitions/loisirs Manu/Ewen			30 20
21 00									30 21
22 00 30						Entrainement Libre avec Badge			00 30 22

Les créneaux débutants sont réservés uniquement aux archers 1^{ère} année * Adultes 2è/3è année : les archers ayant + de 3 ans de tir à l'arc doivent se rapprocher de l'entraîneur



4. Planning des entraînements

Planning PREVISIONNEL Extérieur saison 2024-2025

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Horaires
7 00 30 8 00 30 9 00 30	Entrainement Libre Entrainement Libre						Entrainement Libre	00 7 30 00 30 8 00 9
30 10 00 30							Adultes 2é/3è année Olivier/Nicolas >3è année selon disponibilité*	30 00 30 10
30			Entrainement Libre					30 11
12 00 30			Entrainement Libre	Entrainement Libre		:	30 12	
13 00			Entrainement Libre 3ème année U11 (poussins) / U13 (benjamins) Loic			Entrainement Libre	Entrainement Libre	30 13
14 00 30		Entrainement Libra						30 14
15 00		entrainement Libre						30 15
16 00								30 16
17 00 30								00 30 17
18 00 30 19 00 30			Jeunes compétitions Manu	Parcours 18h00-19h15 date à définir 18h00-19h30 date à définir	Jeunes compétitions Manu			30 18 00 19 30
20 00				Perfectionnement à partir de 19h15 date à définir	Entrainement Libre			30 20
21 00			Entrainement Libre	à partir de 19h30 date à définir Alexandre et Thibaut				30 21
22 00				Entrainement Libre				30 22

*Adultes 2è/3è année : les archers ayant + de 3 ans de tir à l'arc doivent se rapprocher de l'entraîneur



9. Dates importantes

Concours/compétitions

- salle les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024
- Concours du mercredi: 16/10, 20/11, 11/12 et 08/01
- Championnat régional jeunes: 1 et 2 février 2025 à Noyal Sur Vilaine, salle Vitalia
- Spécial débutants : date à déterminer

Stages (date à déterminer):

- Transition salle/extérieur
- parcours

Convivialité



Galette des rois et Tir au Roy : 17 janvier 2025



Paëlla 28 mars 2025







Le vendredi des vacances scolaires



Échanges



Questions/Réponses

- Intervention du comité jeunes pour présenter la boîte à idées mise en place pour la prochaine saison
- Est-il obligatoire d'arbitrer en extérieur?
 - Non, il faut arbitrer 2 concours, chaque arbitre se positionne sur les dates qu'il lui convient et doit suivre une formation continue annuellement.
- Qui sont les clubs ETARB?
 - Il y en a 5 : Rennes, Guilers, Tinténiac, Domloup et Dinan.
- Comment est géré la subvention D2?
 - Le club n'a pas perçu la subvention cette saison, elle sera ajoutée dans le budget de la saison prochaine. L'intégralité de la subvention va à la D2.
 - Le bureau a décidé de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement à hauteur de 100% contrairement au frais déjà mis en place. Si le budget de la D2 est dépassé, la prise en charge redeviendra la même que pour les autres championnats.
- Est-il possible d'ajouter la prise en charge de la D2 dans le règlement intérieur ?
 - Non, en cas de changement le règlement devrait de nouveau être modifié, cette mesure étant liée à la trésorerie à l'instant T.

Questions/Réponses

- La ciblerie sur roulettes est interdite en salle pour protéger le sol alors que nous sommes installés en milieu de salle pourquoi ?
 - Une cible (avec chevalet et roulettes) pèse 140 kg. Nous ne sommes pas à ce poids par chaise et nous sommes fixes.
- Il serait souhaitable un écrit du PCC?
 - Cette particularité de protection du sol a été évoquée à plusieurs reprises lors de la construction de la salle.
- Pourquoi le partenariat avec Lyon archerie a été arrêté alors que les adhérents pouvaient bénéficier de réduction, notamment les frais de port gratuit ?
 - Le bureau, après échanges, a voté pour la poursuite ou non du partenariat (4 voies pour, 3 voies contre). Le contrat de partenariat ne proposait pas de réduction aux licenciés mais uniquement au club, la gestion de regroupement potentiel de commandes étant trop complexes (gestion des paiements, distribution des commandes,...) le bureau a décidé de ne pas opter pour cette possibilité. De plus pour chaque livraison, la trésorière doit poser un jour de congé pour réceptionner la commande, cela aurait été multiplié d'autant.
- L'arrêt du partenariat va entrainer des frais supplémentaires pour le club, bons d'achat, goodies ?
 - Le club avait déjà acheté les bons d'achat remis au challenge amical. Les goodies peuvent être fournis par des sponsors ou notre partenaire Hyper U.

Questions/Réponses

- Pourquoi avoir arrêté?
 - Les frais de port étaient inclus dès qu'il y avait de la ciblerie, les blasons font partis de la ciblerie.
 - Pouvoir avoir la liberté de faire travailler l'archerie la plus proche ou de se fournir dans une archerie moins chère, le contrat nous empêchait toute liberté d'achat.
- Pourquoi un délai de 7 jours a été mis sur les délégations ?
 - L'information a été trouvée sur un site, cela permet aussi de saisir les délégations sur la feuille de présence. Une modification sera faite sur le délai et proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire de début de saison 2024-2025.
- L'entraîneur créneaux adulte 2ème et 3ème année souhaite arrêter l'encadrement.
 - Les plannings seront modifiés.
- Les décisions du bureau ne remontent pas à la commission sportive, à chaque réunion il n'y a pas de réponses apportées aux questionnements.
 - Le président a mis fin aux débats s'orientant vers un problème de communication entre la commission sportive et le bureau. Le bureau organisera une réunion en début de saison prochaine afin d'éclaircir les différents arguments évoqués.

Déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023-2024 20h30 à 22h00

